

## ANNEXE VII - ACCÈS À DES LOCAUX ET AU MATÉRIEL DIDACTIQUE

\*\*\* Vous devez transmettre ce formulaire au moins 30 jours ouvrables avant la date souhaitée pour l'accès aux locaux \*\*\*\*

### IDENTIFICATION DE L'ENFANT ET DU PARENT

Date de la demande :

Nom et prénom de l'enfant :

Code permanent  
(si disponible) :

Date de naissance :

Nom et prénom du parent :

Adresse :

Courriel du parent :

Téléphone à la maison :

Cellulaire :

Veillez cocher les locaux auxquels vous désirez accéder, en lien avec le projet d'apprentissage de votre enfant.

Bibliothèque

Local arts plastiques (secondaire seulement)

Gymnase

Local art dramatique (secondaire seulement)

Auditorium (secondaire seulement)

Laboratoire de science (secondaire seulement)

Local de musique

Atelier de technologie (secondaire seulement)

Description de l'activité et liste du matériel didactique demandé (un local par formulaire) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nom de la personne accompagnatrice

1. \_\_\_\_\_

En tout temps, le parent ou la personne accompagnatrice devra pouvoir présenter à l'école ciblée une carte d'identité valide avec photo.

L'école peut exiger qu'un membre de son personnel soit présent en tout temps afin d'assurer la santé et la sécurité de l'enfant et des autres personnes présentes et une utilisation adéquate et sécuritaire du local et du matériel mis à la disposition de l'enfant.

Seul l'enfant peut participer et utiliser le matériel et être admis dans les locaux mis à sa disposition, avec la personne accompagnatrice.

**Signature du parent :** \_\_\_\_\_

**Veillez transmettre ce formulaire, au moins 30 jours ouvrables avant la date souhaitée pour l'accès aux locaux, formulaire à l'attention du SEM, à l'adresse courriel :**

[sem@csrs.qc.ca](mailto:sem@csrs.qc.ca)

**Documents à joindre à la demande :**

- Le formulaire de déclaration d'antécédents judiciaires dûment complété (Annexe II)
  - Cochez si les formulaires d'antécédents judiciaires ont déjà été transmis par le passé et que la situation n'a pas changée :
- S'il s'agit d'une demande pour plus d'un enfant bénéficiant de l'enseignement à la maison, vous devez joindre les formulaires complétés par les parents du ou des autres enfants.

**Assurances pour responsabilité civile :**

En cas de bris du matériel, le CSSRS peut en demander le remboursement. Considérant les risques de bris, d'incidents ou de sinistres liés à l'usage des locaux, il est fortement recommandé que le parent adhère à une assurance responsabilité civile (généralement incluse dans les assurances habitation) avant le premier usage des locaux.

**ESPACE RÉSERVÉ AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE**

École qui prêtera le local : \_\_\_\_\_

Date et heure du prêt : \_\_\_\_\_

Matériel à fournir : \_\_\_\_\_

Employé devant être présent : \_\_\_\_\_

Réponse transmise au parent le : \_\_\_\_\_